

d'EPC révèle que les mesures mises en place par les entreprises pour protéger l'environnement et abaisser leurs coûts, ainsi que l'exploitation de nouveaux débouchés, n'ont eu qu'une influence secondaire.

Le marché très compétitif du Royaume-Uni s'ouvre de plus en plus aux fournisseurs étrangers. Selon l'étude d'EPC, la part des fournisseurs britanniques sur le marché intérieur est tombée en deçà de 70 % dans presque tous les segments. Les Américains, les Allemands et les Japonais sont les principaux concurrents, suivis par les Canadiens et les Australiens. L'écoindustrie britannique possède de solides atouts en ce qui concerne l'adaptation des technologies, de l'ingénierie et des ensembles financiers attractifs. Le traitement et la surveillance des eaux municipales et des eaux usées, la lutte contre la pollution atmosphérique et marine, les systèmes de gaz de rebuts et la biodégradation accélérée de sols contaminés sont au nombre de ses

points forts. Par contre, elle présente des faiblesses ou lacunes en ce qui a trait à la gestion des déchets solides, à l'incinération, à la désulfuration et à l'instrumentation. Les fournisseurs ne se considèrent généralement pas comme faisant partie du secteur de l'environnement, mais plutôt d'un secteur plus traditionnel. Des liens étroits unissent les fabricants, les experts-conseils et les entreprises d'épuration des eaux. Plusieurs firmes sont des leaders mondiaux dans leurs domaines de spécialisation. C'est notamment le cas des sociétés à

responsabilité limitée (les *PLC*, ou *public limited-liability companies*) d'épuration des eaux qui ont été créées après la privatisation de ce secteur.

Le marché de la lutte contre la pollution atmosphérique stagne en raison du laxisme pratiqué dans l'application des lois, ainsi que des fermetures prévues d'importantes centrales thermiques alimentées au charbon. Il existe des débouchés pour la technologie d'assainissement au gaz de fumée pour les incinérateurs. Le marché du traitement des eaux usées, lui, se porte bien, grâce aux investissements importants faits par les PLC de ce secteur, dont on prévoit qu'ils se poursuivront. Le marché de la gestion des déchets reprend de la vigueur, tandis que le nouveau marché de la décontamination des sols, encore peu stable, prend néanmoins de l'expansion en raison des activités d'assainissement du secteur privé, qui jouent un rôle de plus en plus important. Cette croissance est soutenue en partie par les banques, qui veulent être assurées de la valeur d'une entreprise. Le marché de la gestion de l'énergie a régressé du côté de la consommation sous l'effet de la récession, mais il a progressé du côté de l'industrie, les entreprises déployant des efforts pour

réduire leurs coûts. Encore assez restreint, le marché de l'équipement et des instruments de surveillance a commencé à croître, mais sa progression est freinée par une application laxiste de la loi.

C'est notamment dans le secteur du traitement des eaux usées que l'adoption de nouvelles lois a ouvert de nouveaux débouchés. Les entreprises d'épuration des eaux usées ont été tenues d'installer des stations d'assainissement primaire et secondaire sur les points de déversement actuels. De nombreuses installations d'épuration des eaux d'égout caduques et soumises à des charges excessives font l'objet de mesures de rationalisation dans de grandes stations modernes.

Les normes plus sévères de traitement des eaux usées créeront des débouchés pour la technologie d'incinération des boues. Comme le rejet en mer ne sera plus permis à compter de 1998, les entreprises font face à de graves problèmes d'élimination des boues. La principale solution de remplacement réside dans l'épandage sur le sol, qui devrait s'appliquer à 66 % des boues résiduelles du Royaume-Uni d'ici 2005. On prévoit cependant que l'incinération des boues avec récupération d'énergie devrait prendre de l'importance et permettre d'éliminer environ 28 % des boues d'ici 2005, selon une étude de l'Université de Leeds.

Toute entreprise canadienne souhaitant effectuer une percée sur le marché britannique doit presque absolument y établir une présence locale. L'octroi de permis d'exploitation technologiques et la création d'alliances stratégiques sont des solutions logiques pour la plupart des compagnies. Les alliances avec des sociétés à responsabilité limitée offrent également la possibilité d'introduire les technologies canadiennes sur le marché mondial.

## Le plan d'action

Le haut-commissariat du Canada à Londres considère le secteur de l'environnement comme une priorité des efforts de promotion du commerce. Il s'emploie notamment à

- déterminer quelles technologies de pointe canadiennes peuvent servir à la création d'alliances stratégiques avec des entreprises britanniques;
- créer des liens entre les entreprises britanniques de services écologiques et leurs homologues canadiennes, notamment les firmes d'experts-conseils, en repérant celles qui possèdent un ensemble de compétences précis;
- surveiller les modifications apportées à la législation environnementale qui sont susceptibles

---

*Les lois et règlements de l'Union européenne contribuent à la croissance du marché.*

---

